

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance spéciale du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 17 décembre 2012 à 18 h 30 heures et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Yvon Blais, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Emond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Était aussi présente la directrice générale Madame Mariette Rochon.

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation.

2012-12-R4484 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée.

2012-12-R4485 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

1. Vérification du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Entente avec la Ville de Maniwaki (incendie)
5. Entente avec Villa de Maniwaki (Achat camion)
6. Autorisation de signature ententes marie et D.G.
7. Parole au public et période de questions.
8. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2012-12-R4486 Entente de fourniture de service incendie

ATTENDU QUE l'entente relative à un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies entre la municipalité d'Egan-Sud et la Ville de Maniwaki se termine le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU' il y a lieu de signer une nouvelle entente avec la Ville de Maniwaki vu que la municipalité d'Egan-Sud ne possède pas de service incendie;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente a pour objet de spécifier les conditions pour la fourniture des services de protection incendie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des

conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud accepte de signer la nouvelle entente avec la Ville de Maniwaki pour une durée de 5 ans qui se renouvellera automatiquement par période successive de 5 ans, à moins que l'une des parties n'informe l'autre de son intention d'y mettre fin. Cette entente sera au coût de 46 988\$ pour l'année 2013. Il est aussi résolu que le maire M. Neil Gagnon ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

2012-12-R4487 Entente relative à l'achat d'un camion porteur d'eau

ATTENDU QUE les municipalités de Bois-Franc, Egan-Sud et la Ville de Maniwaki font parties d'une entente sur la fourniture de service pour la protection d'incendie;

ATTENDU QUE l'achat d'un camion porteur d'eau pour le service incendie est nécessaire selon notre schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de faire l'achat d'un camion de service d'incendie dont les trois municipalités seront propriétaire à part égale qui serait utilisé selon les fins de l'entente relative à la protection contre l'incendie;

ATTEMDI QIE la répartition du coût de l'achat du camion de service d'incendie sera divisée en part égale entre chaque municipalité qui a adhéré à cette entente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de signer l'entente relative à l'achat d'un camion porteur d'eau pour le service incendie avec la municipalité de Bois-Franc et la Ville de Maniwaki pour un montant de 18 871\$ pour l'année 2013. Il est aussi résolu que le maire M. Neil Gagnon ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

2012-12-R4488 Levée de la présente séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 18heures 40.

Adoptée.

M. Neil Gagnon, maire

Mariette Rochon, sec.-trés.